

SARL LE FOURNIL DE MARIA
5 AVENUE RAYMOND ARON 92160
92160 ANTONY

COMPTE ANNUEL

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Sommaire

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

<i>BIC - Déclaration 2065 - Impôt sur les Sociétés</i>	1
<i>BIC - Déclaration 2065 Bis- Impôt sur les Sociétés</i>	2
<i>BIC - Déclaration 2065 BisSuite - Impôt sur les Sociétés</i>	3
<i>BIC-RN 2050 - Bilan Actif</i>	4
<i>BIC-RN 2051 - Bilan Passif</i>	5
<i>BIC-RN 2052 - Compte de résultat</i>	6
<i>BIC-RN 2053 - Compte de résultat suite</i>	7
<i>2053 - Détail des produits et charges exceptionnels</i>	8
<i>2053 - Détail des produits et charges sur ex. antérieurs</i>	9
<i>BIC-RN 2054 - Immobilisations</i>	10
<i>BIC-RN 2054 bis - Ecarts de réévaluation</i>	11
<i>BIC-RN 2055 - Amortissements</i>	12
<i>BIC-RN 2056 - Provisions</i>	13
<i>2056 - Détail des provisions pour hausse des prix</i>	14
<i>2056 - Détail des autres provisions réglementées</i>	15
<i>2056 - Détail des provisions pour impôts</i>	16
<i>2056 - Détail des autres provisions pour risques et charges</i>	17
<i>2056 - Détail des autres immobilisations financières</i>	18
<i>2056 - Détail des autres provisions pour dépréciation</i>	19
<i>BIC-RN 2057 - Crées et Dettes</i>	20
<i>BIC-RN 2058A - Résultat fiscal</i>	21
<i>2058A - Réintégrations diverses</i>	22
<i>2058A - Déductions diverses</i>	23
<i>BIC-RN 2058B - Suivi des déficits</i>	24
<i>2058B - Détail des provisions pour risques et charges</i>	25
<i>2058B - Détail des provisions pour dépréciation</i>	26
<i>2058B - Détail des charges à payer</i>	27
<i>BIC-RN 2058C - Renseignements divers</i>	28
<i>BIC-RN 2059A - Plus et Moins-values</i>	29
<i>2059A - Détail des immobilisations cédées</i>	30
<i>2059A - Divers autres éléments</i>	31
<i>BIC-RN 2059B - Affectation des plus-values</i>	32
<i>BIC-RN 2059C - Suivi des moins-values</i>	33
<i>BIC-RN 2059D - Affectation plus-values LT</i>	34
<i>BIC-RN 2059E - Valeur ajoutée</i>	35
<i>BIC-RN 2059F - Composition du capital social /1</i>	36
<i>BIC-RN 2059G - Filiales et participations /1</i>	37
<i>2067 - Relevé de frais généraux</i>	38

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD

(2025)

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01012024** et clos le **31122024**

Régime simplifié d'imposition Régime réel normal

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe Si PME innovante Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-**O** B (entreprises de transport maritime)

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société

SARL LE FOURNIL DE MARIA

SIRET **81173077900022**

Adresse du principal établissement

5 AVENUE RAYMOND ARON 92160

92160 ANTHONY

Adresse du siège social

Ancienne adresse en cas de changement

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

SIRET

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

B ACTIVITÉ

Activités exercées

Commerce de détail

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux normal 0 Bénéfice imposable à 15% Déficit 107 342

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15% PV à long terme imposables à 19% PV exonérées (art. 238 quindecies)

Autres PV imposables à 19% PV à long terme imposables à 0%

3. Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle art. 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A <input type="checkbox"/>	Territoire entrepreneur art 44 octies A <input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine rurale, art. 44 quindecies <input type="checkbox"/>	Zone de revitalisation de la défense art 44 terdecies <input type="checkbox"/>
France ruralités revitalisation <input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>	Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies <input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="text"/>	Plus-values exonérées relevant du taux de 15% <input type="text"/>		
Sociétés d'investissements immobiliers cotées <input type="checkbox"/>				

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? Si oui, indication du logiciel utilisé

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : Nom et adresse du conseil :

C23A CONSULTING 12 rue de Pontoise
95000 Cergy Tél : 0180929361 Tél :

OGA/OMGA Viseur conventionné (Cocher la case correspondante) Identité du déclarant :

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné : Date : Lieu :

N° d'agrément : Qualité et nom du signataire :
Signature :

Examen de conformité fiscale (ECF) prestataire :

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise
et date de clôture de l'exercice

**SARL LE FOURNIL DE MARIA
31122024**

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DIS TRIBUÉS

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payées par la société elle-même	(a)
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)		(c)
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a),(b),(c) et (d) ci-dessus		(e)
(A préciser par nature sur les lignes e à h)		(f)
		(g)
		(h)
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2 ^o du 3 de l'article 158 du CGI		(i)
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2 ^o du 3 de l'article 158 du CGI		(j)
7. Montant des revenus répartis	total (a à h)	

H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2025)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise
et Date de clôture de l'exercice

SARL LE FOURNIL DE MARIA

31122024

I DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME S'IMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires **abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2024**, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Retrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %,15% ou 19 %

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
M VLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
M VLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
M VLT réalisée au cours de l'exercice			
M VLT restant à reporter			

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

BILAN - ACTIF

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

DGFIP N° 2050 2025

Désignation de l'entreprise : SARL LE FOURNIL DE MARIA		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		12
Adresse de l'entreprise : 5 AVENUE RAYMOND ARON 92160 92160 ANTONY		Durée de l'exercice précédent *		12
Numéro SIRET * 8 1 1 7 3 0 7 7 9 0 0 0 2 2		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N, clos le, 31122024	N-1 31122023	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
				Net 4
Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE *	Frais d'établissement *	AA		
	Frais de développement*	AB	AC	
	Concessions, brevets et droits similaires	CX	CQ	
	Fonds commercial (1)	AF	AG	
	Autres immobilisations incorporelles	AH	AI	19 000
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AJ	AK	
	Terrains	AL	AM	
	Constructions	AN	AO	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AP	AQ	66 810 9 097 57 713 62 607
	Autres immobilisations corporelles	AR	AS	130 845 104 018 26 828 36 562
IMMobilisations corporelles	Immobilisations en cours	AT	AU	151 753 133 041 18 712 31 065
	Avances et acomptes	AV	AW	
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	AX	AY	
	Autres participations	CS	CT	
	Créances rattachées à des participations	CU	CV	
	Autres titres immobilisés	BB	BC	
	Prêts	BD	BE	
	Autres immobilisations financières *	BF	BG	
		BH	BI	2 400 2 400 2 400
	TOTAL (II)	370 808	BK	246 156 124 653 151 634
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	7 500 7 500 25 000
	En cours de production de biens	BN	BO	
	En cours de production de services	BP	BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
	Marchandises	BT	BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	8 718 8 718 4 000
	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	3 791 3 791 5 428
	Autres créances (3)	BZ	CA	217 237 217 237 223 083
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD	CE	
DIVERS	Disponibilités	CF	CG	16 422 16 422 59 127
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	
	TOTAL (III)	CJ	253 668	253 668 316 638
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW		
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM		
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN		
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	624 476	1A 246 156 378 320 468 272
	Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP 2 400 (3) Part à plus d'un an : CR
	Clause de réserve de propriété: * Immobilisations :		Stocks :	Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SARL LE FOURNIL DE MARIA			Néant <input type="checkbox"/> *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 3 500.....)	DA	3 500	3 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	(241 284)	(271 158)
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(107 342)	29 874
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	(345 126)	(237 784)
	Autres fonds propres	DM		
Provisions pour risques et charges	Produit des émissions de titres participatifs	DN		
	Avances conditionnées	DO		
	TOTAL (II)	DP		
DETTE (4)	Provisions pour risques	DQ		
	Provisions pour charges	DR		
	TOTAL (III)	DS		
DETTE (4)	Emprunts obligataires convertibles	DT		
	Autres emprunts obligataires	DU	318 675	338 543
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DV	25 930	230
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DW		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DX	70 311	77 030
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DY	308 531	290 253
	Dettes fiscales et sociales	DZ		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	EA		
	Autres dettes	EB		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EC	723 446	706 056
	TOTAL (IV)	ED		
	Ecarts de conversion passif *	EE	378 320	468 272
RENOVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)}	1C		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1D		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EF		
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créiteurs de banques et CCP	EG	723 446	706 056
		EH	83 230	62 312

Désignation de l'entreprise : SARL LE FOURNIL DE MARIA							Néant <input type="checkbox"/> *						
		Exercice N				Exercice (N-1)							
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total								
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC							
	Production vendue { biens* services *	FD	507 508	FE		FF	507 508 590 122						
		FG		FH		FI							
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	507 508	FK		FL	507 508 590 122						
	Production stockée *					FM							
	Production immobilisée *					FN							
	Subventions d'exploitation					FO							
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)							FP						
Autres produits (1) (11)							FQ 57 45						
Total des produits d'exploitation (2) (I)							FR 507 565 590 167						
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	3 833						
	Variation de stock (marchandises)*					FT							
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	228 492 226 407						
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	17 500 (1 000)						
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	118 402 73 558						
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	935 4 219						
	Salaires et traitements *					FY	185 206 167 102						
	Charges sociales (10)					FZ	29 870 13 013						
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilier	- dotations aux amortissements * (14)			GA	30 037 71 505						
		- dotations aux provisions				GB							
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC							
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD							
	Autres charges (12)					GE	632 200						
Total des charges d'exploitation (4) (II)							GF 614 907 555 003						
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)							GG (107 342) 35 164						
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH							
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI							
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ							
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK							
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL							
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM							
	Différences positives de change					GN							
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO							
	Total des produits financiers (V)						GP						
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ							
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	4 237						
	Différences négatives de change					GS							
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT							
	Total des charges financières (VI)						GU 4 237						
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)							GV (4 237)						
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)							GW (107 342) 30 927						

4

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise SARL LE FOURNIL DE MARIA				Néant <input type="checkbox"/> *
		Exercice N	Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		1 053
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		1 053
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)		
Impôts sur les bénéfices *		(X)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				507 565
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				614 907
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)				29 874
RENOVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY		
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	1G		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HP		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	HQ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1H		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	1J		
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	1K		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinque D)	HX		
	(9) Dont transferts de charges	RC		
	(10) Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales de l'exploitant (13) obligatoires hors CSG/CRDS)	RD		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A1		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A2	16 800	
	(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives (A6 obligatoires A9)	A3	16 800	
	dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	A4	598	144
	(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)	HS		
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
PENALITES FISCALES ET SOCIALES				
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

2053 - Détail des produits et charges exceptionnels au 31/12/2024

Détail des produits et charges exceptionnels :	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Totalisation		

2053 - Détail des produits et charges sur ex. antérieurs au 31/12/2024

Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Charges antérieures	Produits antérieurs
Totalisation		

Désignation de l'entreprise SARL LE FOURNIL DE MARIA

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations				
					1	2	3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I	CZ	D8	D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II	KD	KE	KF		
CORPORELLES	Terrains				KG	KH	KI		
	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ	KK	KL		
	Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM	KN	KO		
	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions				KP	66 810	KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				KS	130 845	KU		
	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	131 399	KX		
	Matériel de transport *				KY	15 000	LA		
	Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	2 298	LD		
	Emballages récupérables et divers *				LE		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH	LI	LJ		
	Avances et acomptes				LK	LL	LM		
	TOTAL III				LN	346 352	LP		
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				ØG	367 752	3 056		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G	8M	8T		
	Autres participations				8U	8V	8W		
	Autres titres immobilisés				1P	1R	1S		
	Prêts et autres immobilisations financières				1T	1U	1V		
	TOTAL IV				LQ	2 400	LS		
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				ØG	ØH	ØJ		
CADRE B	IMMOBILISATIONS		Diminutions			Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
			par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN	1	CØ	DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV	LW		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX	LY	LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA	MB	MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD	ME	MF		
		Inst. gales, agencets et am. des constructions	IS		MG	MH	MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	MK	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers	IU		MM	MN	MO		
		Matériel de transport	IV		MP	MQ	MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	MT	MU		
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV	MW	MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ	NA	NB		
	Avances et acomptes		NC		ND	NE	NF		
	TOTAL III		IY		NG	NH	NI		
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	ØL	ØM		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU	M7	ØW		
	Autres participations		IØ		ØX	ØY	ØZ		
	Autres titres immobilisés		I1		2B	2C	2D		
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	2F	2G		
	TOTAL IV		I3		NJ	NK	2H		
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		I4						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

Exercice N clos le : **3 1 1 2 2 0 1 2 1 4**

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **SARL LE FOURNIL DE MARIA**Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)		
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4			
1 Concessions, brevets et droits similaires							
2 Fonds commercial							
3 Terrains							
4 Constructions							
5 Installations techniques mat. et out. industriels							
6 Autres immobilisations corporelles							
7 Immobilisations en cours							
8 Participations							
9 Autres titres immobilisés							
10 TOTAUX							

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B**DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE

--

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -

--

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

--

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise : SARL LE FOURNIL DE MARIA											Néant <input type="checkbox"/> *
CADRE A	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *										
	IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement et développement			CY		EL		EM		EN		
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles			PE		PF		PG		PH		
TOTAL I			RK		RM		RN		RO		
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions		Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ		
		Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU		
		Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	4 203	PW	4 894	PX		PY	9 097	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	94 284	QA	9 734	QB		QC	104 018	
Autres immobilisations corporelles		Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	100 333	QE	15 262	QF		QG	115 595	
		Matériel de transport	QH	15 000	QI		QJ		QK	15 000	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	2 298	QM	147	QN		QO	2 445	
		Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT		
TOTAL II			QU	216 118	QV	30 037	QW		QX	246 156	
TOTAL GENERAL (I + II)			ØN	216 118	ØP	30 037	ØQ		ØR	246 156	
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES											
Immobilisations amortissables		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions		Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6		
		Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4		
		Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2		
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. corporelles		Inst. gales, agenc am divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7		
		Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5		
		Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3		
		Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1		
		TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	
Frais d'acquisition de titres de participations		NL				NM				NO	
TOTAL III		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY			Total général non ventilé (NW - NY)	NZ		
CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *											
Montant net au début de l'exercice				Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étailler							Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations							SP		SR		

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise : **SARL LE FOURNIL DE MARIA**

Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA		TB		TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD		TE		TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG		TH		TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM		TN		TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4		D5		D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinques H du CGI)	IJ	IK		IL		IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP		TQ		TR
TOTAL I		3Z	TS		TT		TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B		4C		4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F		4G		4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K		4L		4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P		4R		4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U		4V		4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y		4Z		5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C		5D		5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H		5J		5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP		EQ		ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S		5T		5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W		5X		5Y
TOTAL II		5Z	TV		TW		TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles		6A	6B		6D
		- corporelles		6E	6F		6H
		- titres mis en équivalence		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		- titres de participation		9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1) *		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
		Sur stocks et en cours	6N	6P	6R		6S
		Sur comptes clients	6T	6U	6V		6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y		6Z		7A
	TOTAL III	7B	TY		TZ		UA
TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C	UB		UC		UD
Dont dotations et reprises		{ - d'exploitation	UE		UF		
			UG		UH		
			UJ		UK		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

2056 - Détail des provisions pour hausse des prix au 31/12/2024

Libellé	Montant début exercice	Augmentation	Diminution	Montant fin exercice
Totalisation				

2056 - Détail des autres provisions réglementées au 31/12/2024

Libellé	Montant début exercice	Augmentation	Diminution	Montant fin exercice
Totalisation				

2056 - Détail des provisions pour impôts au 31/12/2024

Libellé	Montant début exercice	Augmentation	Diminution	Montant fin exercice
Totalisation				

2056 - Détail des autres provisions pour risques et charges au 31/12/2024

Libellé	Montant début exercice	Augmentation	Diminution	Montant fin exercice
Totalisation				

2056 - Détail des autres immobilisations financières au 31/12/2024

Libellé	Montant début exercice	Augmentation	Diminution	Montant fin exercice
Totalisation				

2056 - Détail des autres provisions pour dépréciation au 31/12/2024

Libellé	Montant début exercice	Augmentation	Diminution	Montant fin exercice
Totalisation				

Désignation de l'entreprise : **SARL LE FOURNIL DE MARIA**

Néant *

CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an						
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		1		2		3		DE L'ACTIF CIRCULANT					
	Prêts (1) (2)		UL		UM		UN							
	Autres immobilisations financières		UP		UR		US							
	Clients douteux ou litigieux		UT		UV		UW							
	Autres créances clients		VA											
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée *)		UX		3 791		3 791							
	Personnel et comptes rattachés		Z1											
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UY											
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		UZ		26		26						
		Taxe sur la valeur ajoutée		VM										
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VB		5 061		5 061						
		Divers		VN										
Groupe et associés (2)		VP		352		352								
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VC												
Charges constatées d'avance		VR		211 798		211 798								
		VS												
		VT		223 428		VU		223 428						
		VV												
RENOVIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD									
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE									
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF										
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus						
		1		2		3		4						
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y												
Autres emprunts obligataires (1)		7Z												
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		VG		83 230		83 230								
		VH		235 446		235 446								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A												
Fournisseurs et comptes rattachés		8B		70 311		70 311								
Personnel et comptes rattachés		8C		8 431		8 431								
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D		205 015		205 015								
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E		26 441		26 441							
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW		35 290		35 290							
	Obligations cautionnées		VX											
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ		33 354		33 354							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J												
Groupe et associés (2)		VI		25 930		25 930								
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K												
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2												
Produits constatés d'avance		8L												
		TOTAL		VY		723 446		VZ						
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		9 548		(2)		Montant des divers emprunts et dettes contractées auprès des associés personnes physiques					
	Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		50 333		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.		VL					

Désignation de l'entreprise : SARL LE FOURNIL DE MARIA						Néant <input type="checkbox"/> *	Exercice N, clos le : 3122024	
I. RÉINTEGRATIONS								
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE							
	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)							
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG			
	Fraction des loyers à reintègrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de reintègration (art. 239 sexies D))	RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX			
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ			
	Réintègrations prévues à l'article 155 du CGI*							
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)								
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7			
RÉGIME D'IMPOSITION PARTICULIERS ET impositions différées	Moins-values nettes à long terme	{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %}						
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions						
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)								
Réintègrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW			
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
Réintègration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								
TOTAL I								
II . DÉDUCTIONS								
PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE								
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *								
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintègrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)								
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	{ - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs						
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à Produit net des actions et parts d'intérêts : déduire des produits nets de participation)							
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)							
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer * .							
	Majoration d'amortissement *							
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	France Ruralités Revitalisation (FRR) (art.44 quindecies A)	HT	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
		Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC	
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)	PB	
	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)								
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Déductions diverses (exceptionnelle (art. 39 décies))	X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite	YH	Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI		
	Dt déd. exc. (art. 39 décies A)	YA	Dt déd. exc. (art. 39 décies B)	YB	Dt déd. exc. (art. 39 décies C)	YC	Dt déd. exc. (art. 39 décies D)	YD
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 décies F)	YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 décies G)	YL				
Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
III . RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)						XI		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						XN	0	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XO	107 342	

2058A - Réintégrations diverses au 31/12/2024

Libellé	Montant
Totalisation	

2058A - Déductions diverses

au 31/12/2024

Libellé	Montant
Totalisation	

Désignation de l'entreprise SARL LE FOURNIL DE MARIA		Néant <input type="checkbox"/> *
I. SUIVI DES DÉFICITS		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	(66 290)
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	(66 290)
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	107 342
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	41 053
II. INDEMNITÉS POUR CONGES À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT		
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO
	ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)			
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

2058B - Détail des provisions pour risques et charges au 31/12/2024

Provisions pour risques et charges	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Totalisation		

2058B - Détail des provisions pour dépréciation au 31/12/2024

Provisions pour dépréciation	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Totalisation		

2058B - Détail des charges à payer au 31/12/2024

Charges à payer	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Totalisation		

Désignation de l'entreprise : SARL LE FOURNIL DE MARIA								Néant <input type="checkbox"/> *	
ORIGINES (I)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(271 158)	AFFECTATIONS (I)	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB		
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	29 874		Dividendes		ZD		
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZE		
	TOTAL I	ØF	(241 284)		Report à nouveau		ZF		
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZG	(241 284)	
								TOTAL II ZH (241 284)	
RENSEIGNEMENTS DIVERS									
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7			Exercice N :	
	- Engagements de crédit-bail immobilier							Exercice N-1 :	
	- Effets portés à l'escompte et non échus								
DETALS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance								
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris et de copropriété en location pour une durée > 6 mois)				J8	38 615			
	- Personnel extérieur à l'entreprise								
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								
IMPOSTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE								
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques) ZS)								
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052								
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée								
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2024) *								
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP				- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Sinon 0			ZR	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG		
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RH		
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA				Plus-values à 15% JK		Plus-values à 0% JL		
REGIME DE GROUPE*					Plus-values à 19% JM		Imputations JC		
	Groupe : résultat d'ensemble. JD				Plus-values à 15% JN		Plus-values à 0% JO		
					Plus-values à 19% JP		Imputations JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH				N° SIRET de la société mère du groupe JJ				

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise :

SARL LE FOURNIL DE MARIANéant ***A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés * ①		Valeur d'origine * ②	Valeur nette réévaluée * ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements * ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées ***

Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-value taxables à 19% (1) ⑪
			19%	15% ou 12,80%	0%	
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+			
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice				
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme				
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*				
CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 9)						
CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 10)			(A)	(B) (Ventilation par taux)		(C)
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

2059A - Détail des immobilisations cédées au 31/12/2024

2059A - Divers autres éléments au 31/12/2024

Libellé	Court terme	19%	Long terme 15% ou 12,8%	0%	Plus-values 19%
Totalisation					

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SARL LE FOURNIL DE MARIA**

Néant *

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

(a l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)					
Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{er} quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{er} quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
		N - 6			
		N - 7			
		N - 8			
		N - 9			
TOTAL 2					

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SARL LEFOURNIL DE MARIA**

Néant *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ② .	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *.	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 4 N - 5 N - 6 N - 7 N - 8 N - 9 N - 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme ③	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col.⑥ = ② + ③ - ⑤ - ④
	A 19 %, ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③			
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 3 N - 4 N - 5 N - 6 N - 7 N - 8 N - 9 N - 10				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SARL LE FOURNIL DE MARIA					Néant <input type="checkbox"/> *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (ligne 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés		4			
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés		5			
TOTAL (ligne 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve			montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤	
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL LE FOURNIL DE MARIA	Néant <input type="checkbox"/> *
---	----------------------------------

Exercice ouvert le : 01122024	et clos le : 31122024	Durée en nombre de mois 12
--------------------------------------	------------------------------	-----------------------------------

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

I - Chiffre d'affaire de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	507 508
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	507 508

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	57
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	57

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	262 510
Variation négative des stocks	OQ	17 500
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	49 602
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	632
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	330 245

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	177 320
-----------------------------	------------------------------------	----	---------

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	SA	177 320
--	----	---------

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.

MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE		GX	507 508
Effectifs au sens de la CVAE		EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		HX	
Période de référence	GY	GZ	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		HR	

(17)

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. II^e au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société) (1)Néant *EXERCICE CLOS LE **13|1|1|2|2|0|2|4**N° SIRET **8 | 1 | 1 | 7 | 3 | 0 | 7 | 7 | 9 | 0 | 0 | 0 | 2 | 2**DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **SARL LE FOURNIL DE MARIA**ADRESSE (voie) **5 AVENUE RAYMOND ARON 92160**CODE POSTAL **92160**VILLE **ANTONY**

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	2
Totalisation	P5	2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	350
Totalisation	P6	350

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) **MME** Nom de famille **Zeyneb** Prénom(s) **EL Haik**Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions 175Naissance : Date **12061983** N° département Commune **PARIS** Pays **FRANCE**Adresse : N° **15** Voie **allée des pervenches**
Code postal **94240** Commune **L HAY LES ROSES** Pays **FRANCE**Titre (2) **M** Nom de famille **HABIB** Prénom(s) **EL HAIK**Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions 175Naissance : Date **01081977** N° département Commune **SMAR** Pays **TUNISIE**Adresse : N° **15** Voie **allée des pervenches**
Code postal **94240** Commune **L HAY LES ROSES** Pays **FRANCE**

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotier chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 (1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE 31122024

N° SIRET

81173077900022

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL LE FOURNIL DE MARIA

ADRESSE (voie) 5 AVENUE RAYMOND ARON 92160

CODE POSTAL 92160

VILLE

ANTONY

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

N° 2067

(2025)

Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)

ANNEE _____ ou exercice

du 01012024

au 31122024

RELEVE DE FRAIS GENERAUX

Désignation de l'entreprise SARL LE FOURNIL DE MARIA

Adresse 5 AVENUE RAYMOND ARON 92160 92160 ANTONY

A - FRAIS ALLOUES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX REMUNERÉES : v. notice ①

NOM, PRENOM ET EMPLOI OCCUPE		ADRESSE COMPLETE	
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			

REMUNERATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)

Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4	Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DEPENSES ET CHARGES AFFERENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
						aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ELEMENTS DE REFERENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice	(total col. 9 + total col. 10) ⑩	- de l'exercice	⑩ (107 342)
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩	33 229
Nom et qualité du signataire			A , le
			Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche